

Voté à l'unanimité par le CEVU du 9 novembre 2007 (14 voix)

Guide à l'usage des Responsables de formation désirant développer un diplôme conjoint avec un partenaire universitaire européen

1 – Textes et conventions de Références

- 1997 ; Convention de Lisbonne, sur la reconnaissance des qualifications concernant l'Enseignement Supérieur des régions Européennes ; Conseil de l'Europe, donnant références des textes sur la reconnaissance des diplômes .
- 1998 et 1999 ; Processus de Sorbonne/Bologne, Ministères de l'Education des états de l'Europe (33 pays membres et non-membres). C'est en Mai 2001, à Prague, que les ministres déclarent vouloir développer les diplômes conjoints et le fixer comme objectifs de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur.
- 2002 ; Commission Européenne, décision du parlement européen et du conseil, le 17.7.02, COM(2002)401final, établissant un programme pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et promouvoir la compréhension interculturelle de la coopération avec les pays tiers (Erasmus World)(2004-2008) nommé actuellement Erasmus Mundus.
- 2003; The Bologna Process Final , Conference on Master-level Degrees ; Helsinki, Finland ;March 14 - 15, (*en annexe*)
- 2003 ; <http://www.bologna-berlin2003.de> ; The Stockholm conclusions and recommendations of the seminar on Joint degrees within the framework of the Bologna Process, 31 May 2002, Ministry of education and Science in Sweden. Memorandum
- 2004, UNESCO et Conseil de l'Europe, recommendations for joint-degrees (*en annexe*),
- 2004 ; Finnish Ministry of Higher education, strategy for the joint degrees (11/05/2004),
- 2005 ; Journal officiel de la République Française, [décret n°2005 -450 du 11 Mai 2005](#) relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international, *en annexe*
- 2005, Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse NOR: MENS0402905A sur [les cotutelles de thèses](#)

Conférence à Helsinki, Mars 2003

“Les masters conjoints a l'échelle européenne devrait devenir un élément très important de l'Enseignement européen à la fois pour promouvoir la mobilité intra-communautaire mais également pour attirer des talentueux étudiants et chercheurs des autres continents pour étudier et travailler en Europe. Une attention toute particulière devra être portée les mécanismes mis en oeuvre pour évaluer la qualité et résoudre les problèmes spécifiques de reconnaissances des diplômes», «Pour accéder à un grand nombre d'étudiants internationaux et contribuer à la capacité de construire des pays en voie de développement, la possibilité de délivrer une éducation européenne supérieure au travers d'antennes de campus issus de consortia d'universités européennes devrait être explorée et encouragée, spécialement au niveau des masters. ».

Pour en savoir plus, rapports :

- EUA/European Commission, [Survey on Master degrees](#) and Joint Degrees in Europe, September 2002 by Christian Tauch and Andrejs Rauhvargers
- 2004, <http://www.enic-naric.net/documents/Recommendation-joint-degrees-2004.en.pdf>
- Avis des étudiants : <http://www.esib.org/policies/joint.html>
- 2006, [EUA, Guidelines for quality enhancement in European joint master programme.](#)
- 2006, guide de bonne pratique de la CTI (en annexe)[06 Coursus bi-diplômant projet Cti.doc](#)

2 - Charte : Cadre commun de références,

- Objectifs

Les masters conjoints ou les doubles-diplômes sont des produits d'excellence, qui font preuve d'un travail commun stimulant, aboutissant à la convergence des systèmes d'éducation et contribuant ainsi à rendre plus attrayant l'enseignement supérieur européen et français.

- Programmes développés conjointement

- Conception en commun d'au moins un module (25 à 30% au minimum est une bonne pratique),
- Besoins spécifiques locaux, nationaux et européens clairement identifiés,
- Valeur ajoutée européenne à démontrer,
- Enseignements partagés,
- Politique de langue

- Coursus Etudiant

- Admission et sélection en commun,
- Schéma de mobilité identique à tous les établissements,
- Mobilité significative des étudiants obligatoires (on parle d'1/4 ou 1/3 du temps total de la formation, eg 1 an en licence ou 1 semestre d'un Master de 2 ans etc..)
- Acquisition de compétences supplémentaires (multiculturelles, linguistiques, interpersonnelles).

- Jury unique de diplôme

- Établissement de règles communes de reconnaissance des examens et des règles d'obtention du diplôme,
- Critères convergents pour l'évaluation, tout particulièrement le mémoire de thèse/projet.

- Convention de partenariat entre les établissements

- Charte de qualité

- Mettent en place des structures adéquates pour faciliter l'accès et l'accueil des étudiants (information, logement, etc..),
- Prévoient, le cas échéant, une préparation et une aide linguistique pour les étudiants, Recherche de financements pour favoriser l'accès à ces formations, Equilibre entre cohésion sociale/qualité de l'enseignement sont à rechercher.
- Respecte tous les critères liés au processus de Bologne (ECTS, DS, Qualité, descripteurs de Dublin, LLL.....)

- Certification par un diplôme officiel + un Supplément au Diplôme

- Paramètre commun : avoir été habilité/accrédité par chacun des pays concernés

Diplôme conjoint

- 1 seul document délivré conjointement par les deux établissements
- Reconnus de droit comme diplôme national permettant l'accès à l'emploi ou la poursuite d'études

Double diplôme

- 2 documents facilitant ainsi la reconnaissance dans les deux pays

ANNEXES

Questions à renseigner pour demander aux institutions de tutelle de mettre en œuvre les mécanismes administratifs pour la délivrance de diplômes conjoints ou multiples.

Programme d'étude et reconnaissance

- 1 Veuillez décrire les objectifs du master. Veuillez décrire comment le master contribue à l'excellence universitaire et à la compétitivité européenne (1/2 ou 1 page)
- 2 Veuillez décrire la structure générale et la matrice du programme d'étude de manière détaillée, en indiquant sous forme de tableau la valeur de chaque volet du programme en crédits ECTS. Veuillez décrire le rôle de chaque établissement faisant partie du consortium dans l'organisation des cours, en indiquant quel établissement s'occupe de quelle partie du programme. (2 à 3 pages maximum)
- 3 Veuillez décrire les compétences acquises et les résultats de l'apprentissage du master (compétences génériques, compétences spécifiques et compétences interpersonnelles) (1/2 page)
- 4 Veuillez lister et décrire les établissements partenaires (10 lignes max par établissement et 10 lignes sur le département/faculté où se déroule la formation) qui délivrent le diplôme final et veuillez décrire le titre et le type du diplôme final délivré en remplissant le tableau ci-dessous. Veuillez-y ajouter des lignes, le cas échéant. Veuillez décrire le rôle joué par chaque établissement partenaire dans les dispositions en matière de la délivrance du diplôme. Veuillez indiquer si tous les lauréats recevront le même diplôme final.

Nom de l'établissement	Titre du diplôme délivré pour ce diplôme et par cet établissement	Type du diplôme délivré (joint, double, plus de deux)	Date et référence de la reconnaissance formelle du diplôme (cf Point 5) et la durée de validité de cette accréditation

- 5 Veuillez décrire la stratégie et les procédures juridiques du consortium du master tant en ce qui concerne la reconnaissance des composantes du programme que concernant le programme dans son ensemble. Veuillez donner des détails concernant les procédures de reconnaissance juridique pour les établissements partenaires qui délivrent le diplôme conjoint, double ou multiple. Veuillez fournir la preuve que le diplôme est officiellement reconnu par les pays concernés¹. (1/2 page max).
- 6 Veuillez indiquer si le consortium du master utilise le supplément au diplôme et qui le produit.

Personnel enseignant

- 7 Veuillez décrire en 5 lignes maximum, l'expérience professionnelle et pédagogique du personnel enseignant qui dispensera les parties essentielles du programme d'étude. Veuillez joindre le CV (2 pages au maximum) de chaque personne concernée en annexe.
- 8 Veuillez décrire la disponibilité et la présence du personnel enseignant pour les étudiants inscrits.

Critères d'admission, de candidature et de sélection

- 9 Veuillez décrire les critères d'admission communs, la procédure de candidature, le processus de sélection pour les étudiants appliqués par le consortium du master. Veuillez indiquer toutes les conditions d'admission auxquelles sont soumis les étudiants, y compris d'éventuelles conditions additionnelles en ECTS ou en qualifications suite au premier diplôme.
- 10 Veuillez indiquer si les étudiants sont soumis au paiement des frais de scolarités. Si oui, veuillez confirmer qu'il s'agit bien de frais de scolarité communs et veuillez en préciser le montant. Veuillez indiquer quand et où les étudiants devront payer ces frais de scolarité et comment ces frais seront distribués entre les membres du consortium.

Critères d'examen

- 11 Veuillez décrire les mécanismes d'examen et notamment comment ceux-ci seront coordonnés et communiqués au sein du consortium afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les étudiants.

Décrivez si vous utilisez le système de crédits ECTS ou bien un système comparable aux fins de transcription des notes au niveau national.

Dispositions pour l'accueil et la mobilité

- 12 Veuillez décrire les dispositions adoptées par le consortium du master pour atteindre les étudiants susceptibles d'être intéressés.
- 13 Décrivez les mécanismes de la mobilité des étudiants et des universitaires entre les établissements du consortium du master. Veuillez indiquer toutes les combinaisons de mobilité, la durée des périodes de mobilité et le nombre de crédits ECTS acquises pendant la mobilité.
- 14 Veuillez décrire les services prévus par le consortium du master pour accueillir et héberger les étudiants et universitaires de pays tiers (bureau international, logement, encadrement et orientation, services sociaux, cours de langues, activités d'intégration sociale, services aux boursiers ayant une famille ou des besoins particuliers, autres mesures de soutien, etc.).

Politique des langues

- 15 Veuillez décrire la politique linguistique appliquée dans le cadre du consortium du master, y compris la ou les langue(s) d'enseignement, les langues d'examen et l'aide à l'apprentissage des langues proposées.

Assurance de la qualité et évaluation

- 16 Veuillez décrire comment la qualité du master et l'utilisation du système ECTS (y compris "l'échelle de notation") ou d'autres systèmes de crédits compatibles avec l'ECTS est garantie. Veuillez expliquer si l'assurance de la qualité est réalisée de manière interne par le consortium du master ou par un organisme extérieur. Veuillez exposer de manière détaillée tous les processus et procédures mis en place pour répondre aux besoins spécifiques du programme d'étude. Veuillez décrire les mécanismes d'évaluation et d'appréciation de la qualité utilisés par le consortium du master. Veuillez indiquer si les étudiants et universitaires seront invités à évaluer le master à l'issue de leur séjour.

Aspects liés à la coopération

- 17 Veuillez décrire les mécanismes de coopération utilisés par le consortium du master.
- 18 Veuillez décrire succinctement l'organisation du personnel administratif et le financement du consortium du master.

Autres aspects

- 19 Veuillez expliquer dans quelle mesure le master est lié à des activités de recherche.
- 20 Veuillez expliquer dans quelle mesure le master possède une valeur ajoutée européenne ou internationale spécifique.

Compléments indispensables

- Joindre les arrêtés d'habilitation ou d'accréditation certifiant que les diplômes concernés ont été reconnus dans les pays concernés. Si une demande d'habilitation est en cours, fournir l'ancien arrêté du diplôme dans lequel s'appuie l'essentiel de la formation. Si la formation n'existait pas du tout avant cette demande, joindre un courrier du Président ou Recteur apportant la preuve que le diplôme fait l'objet d'une évaluation officielle dans le pays, préciser la date attendue pour la réponse et la date de délibération des conseils de l'université soutenant la demande.
- Joindre le contenu des modules enseignés exprimés en «objectifs de formations et résultats d'apprentissage» voir fiche ci-jointe
- Pour les demandes de diplômes conjoints, joindre un CV d'une page du coordinateur enseignant de chaque établissement, leurs responsabilités, principales activités et la liste des 5 publications les plus significatives. Le cas échéant d'autres CV peuvent être joints si utiles.